

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal 2011 – 2016 / N° 16

Demande de crédit d'étude pour l'extension du
complexe scolaire du Martinet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission composée de :

Mesdames	Laurence Bermejo Dubois Sandra Capriati Florence Fries Pascale Vollenweider	Rapporteure
Messieurs	Bertrand Peter Laurent Théodore Laurent Schatzmann, excusé	Président

s'est réunie le 10.01.12 à 18h30 en salle Chinet. M. Bertrand Peter s'est proposé comme Président et Mme Florence Fries comme rapporteure. Madame la Municipale, Joséphine Byrne Garelli était présente à cette réunion et a répondu avec précision à nos questions. Nous la remercions pour sa collaboration.

Historique

Il est brièvement rappelé que cette demande de crédit d'étude fait suite au concours d'architecture réalisé en 2002-2003 après aval du Conseil communal. Le concours, remporté par le bureau Péclard, a été présenté en séance publique et a débouché sur l'établissement du Plan Partiel d'Affectation (PPA) du Martinet Nord validé par le Conseil communal et par les Services cantonaux en 2006. Le coût du futur bâtiment D est devisé à 27 millions. Lors du rendu du concours en 2003, le coût total avait été estimé à 19 millions par Regtec. Entre-temps, le volume total de la construction a été augmenté, les divers changements des normes sur l'énergie, Minergie et ECA ont contribué à l'augmentation de l'enveloppe globale. Il est à noter qu'il n'existe plus de subventions pour les constructions scolaires communales depuis 2004.

Programme et participation de l'ASPAIRE

Plusieurs questions sont soulevées, notamment si le programme est similaire à celui proposé dans le concours ? Mme la Municipale répond qu'il est basé sur ce qui a été fait à l'époque mais a été rajusté par rapport aux besoins exprimés. Le projet actuel comprend la construction d'un bâtiment D alors que le concours prévoyait également un bâtiment E sur l'emplacement de la Villa Vogt. Une commissaire demande si ce n'est pas une économie mal placée de différer cette construction ? Il est répondu qu'avec l'introduction du projet HarmoS (accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire) qui entre autres prévoit le regroupement des 5^e et 6^e années sur un site, le projet de construction a dû être revu et corrigé. Par ailleurs, l'ASPAIRE financera la construction

d'un collège à Gilly destiné à cette catégorie d'élèves. Rolle quant à elle financera elle-même l'agrandissement prévu car la Commune souhaite rester propriétaire de ses locaux. Seul l'entretien sera pris en charge l'ASPAIRE mais une location des locaux sera facturée aux communes de l'association au prorata du nombre d'élèves présents sur le site.

Suite des travaux après l'octroi du crédit d'étude

Une demande est faite concernant le travail qui sera fourni par les architectes avec ce nouveau crédit d'étude. Ces derniers vont se pencher de manière plus approfondie sur le projet au niveau des matériaux, métrages, solutions sanitaires, ventilations, etc. et vont également chiffrer le coût des travaux en vue de la demande du crédit de construction. Une commissaire demande à ce que le bureau d'architecture confirme dans son étude que le projet réponde aux constats faits dans l'étude d'urbanisme présentée en fin d'année passée. Un groupe de travail, constitué de personnes directement impliquées dans le projet (Directeur des écoles, Doyens, membre de Sésame, Municipaux, etc.) suivra l'élaboration du projet et sera également actif pour la construction du bâtiment. Cette dernière doit impérativement se faire pour la rentrée scolaire 2015. Depuis quelques années et vu la démographie galopante du district, des solutions provisoires sous forme de portakabins et de classes dans le hall ont été mises en place afin de pallier les manques. A la fin 2008, une nouvelle planification des besoins en locaux scolaires pour les secteurs primaire et secondaire a été établie basée sur les naissances jusqu'en 2007, le calcul des emménagements dans les nouvelles constructions, la future mise en œuvre d'HarmoS en délocalisant les enfants des cycles 5 et 6 qui seront scolarisés en degré primaire.

Un commissaire s'inquiète d'un possible dépassement des coûts et que les normes SIA n'aient pas toutes été prises en compte. Mme la Municipale répond que le travail a été évalué par le bureau technique. Le montant du crédit d'études de Fr 1'950'000.- sera déduit du montant final de la construction. Un autre commissaire demande si la commission peut intervenir au niveau du programme. Il est répondu que la commission pourra donner son avis au moment de la demande du crédit de construction. Une question est posée au sujet de la taille prévue pour le restaurant scolaire. 200 places ont été prévues. Pour les salles de sport qui manquent cruellement à Rolle, une salle de gym double avec gradins est prévue sur le site de Gilly (2014).

Le présent préavis est un trait d'union entre le crédit de concours et celui de construction. Après avoir répondu à toutes nos questions, Mme la Municipale est libérée. La commission est persuadée que Rolle doit se doter d'un nouveau complexe scolaire vu les retards pris en la matière. Vu l'aspect financier important du présent préavis et surtout du futur préavis de construction, la commission a porté cet objet devant la COFIN. En date du 17.01.12, c'est à l'unanimité des membres présents que la COFIN a donné un avis positif sur ce préavis.

CONCLUSION

En conclusion, la commission à l'unanimité des membres présents, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis 2011-2016 /N° 16 du 31.10.2011, entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

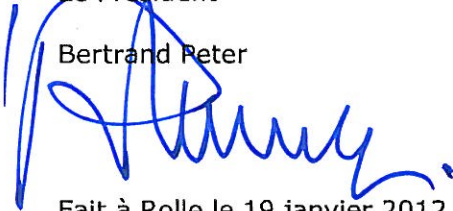
1. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 1'950'000.- TTC pour le financement des études pour l'extension du complexe scolaire du Martinet.

2. Autorise la Municipalité à contracter un crédit de Fr. 1'950'000.- à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer au compte N° 5200.5030.5 « Etude pour l'extension du complexe scolaire du Martinet ».
3. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 15 ans ; les amortissements et les intérêts de l'emprunt seront pris en charge par l'ASPAIRE.

Au nom de la commission

Le Président

Bertrand Peter



Fait à Rolle le 19 janvier 2012

la Rapporteuse

Florence Fries

